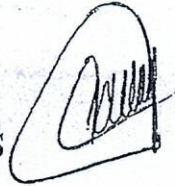


DÉCRET N°2025- 1659 /PF/PRIM/MEMC/  
MATM/MEF/MSECU/MJDHRI/MICA/MEEA  
portant retrait et autorisation de retrait sans  
indemnisation ni dédommagement de titres miniers  
détenus par OUEDRAOGO Mahanmoudou, Salma  
International SARL, Salma Mining SA et Mining  
International Service SARL

LE PRÉSIDENT DU FASO,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

15a CFH<sup>n</sup>001396  
du 30/12/2025



- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024;
- Vu le décret n°2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2024-1566/PRES/PM du 8 décembre 2024 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2024-1022/PRES/PM du 02 septembre 2024 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu la loi n°016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant Code minier du Burkina Faso ;
- Vu le décret n°2024-1675/PRES/PM/MEMC du 31 décembre 2024 portant organisation du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Carrières ;
- Vu le décret n°2025-0255/PRES/PM/MEMC/MATM/MEF/MSECU/MICA/ MEEA du 11 mars 2025 portant procédures d'attribution et modalités de gestion des titres miniers ;
- Vu le mandat de dépôt contre OUEDRAOGO Mahanmoudou et procédure en cours ;
- Sur rapport du Ministre de l'Énergie, des Mines et des Carrières ;
- Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 09 octobre 2025 ;

DÉCRÈTE

**Article 1 :** Il est retiré sans indemnisation ni dédommagement, pour fait de poursuite pour fraudes, de blanchiment de capitaux et d'atteinte grave aux règles sécuritaires, le permis d'exploitation minière industrielle de grande mine d'or attribué par décret n°2021-0145/PRES/PM/MINEFID/MEMC/MEEVCC du 23 mars 2021 portant octroi d'un Permis d'exploitation industrielle de grande mine d'or à la société SALMA MINING SA, dans les communes de Legmoin et de Gbomblora, Provinces du Nounbiel et du Poni, Région du Sud-Ouest.

**Article 2 :** Il est autorisé le retrait sans indemnisation ni dédommagement, pour fait de poursuite pour fraudes, de blanchiment de capitaux et d'atteinte grave aux règles sécuritaires, des titres miniers suivant détenus par :

- 1- OUEDRAOGO Mahanmoudou : SORONKINA
- 2- Salma International SARL : LANKOUE 1, SALAM, BAMBASSO et TANTOUO-BONKO;
- 3- Mining International Service SARL : OPOR.

Les terrains couverts par les titres miniers détenus par OUEDRAOGO Mahanmoudou, Salma International SARL, Salma Mining SA et Mining International Service SARL sont libérés de tout droit en résultant à compter de zéro heure le lendemain suivant la date de notification de l'acte de retrait.

**Article 3 :** Le Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières est autorisé à procéder au retrait par arrêté des titres miniers détenus par OUEDRAOGO Mahanmoudou, Salma International SARL, Salma Mining SA et Mining International Service SARL.

**Article 4 :** Le présent décret abroge le décret n°2021-0145/PRES/PM/MINEFID/MEMC/MEEVCC du 23 mars 2021 portant octroi d'un Permis d'exploitation industrielle de grande mine d'or à la société SALMA MINING SA, dans les communes de Legmoïn et de Gbomblora, Provinces du Nounbiel et du Poni, Région du Sud-Ouest et toutes autres dispositions antérieures contraires.

**Article 5 :** Le Ministre de l'Énergie, des Mines et des Carrières, le Ministre d'État, Ministre de l'Administration territoriale et de la Mobilité, le Ministre de l'Économie et des Finances, le Ministre de la Sécurité, le Ministre de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions, Garde des Sceaux, le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat et le Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret.

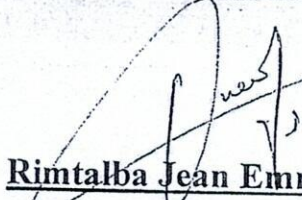
**Article 6 :** Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 30 décembre 2025



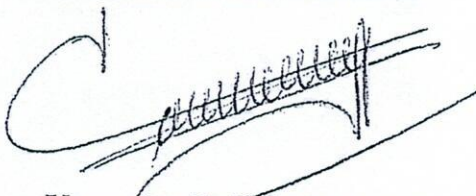
**Capitaine Ibrahim TRAORE**

Le Premier Ministre



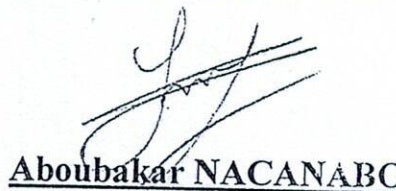
**Rimalba Jean Emmanuel OUEDRAOGO**

Le Ministre de l'Énergie,  
des Mines et des Carrières



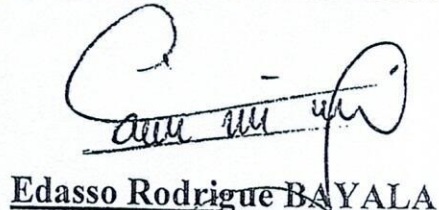
**Yacouba Zabré GOUBA**

Le Ministre de l'Économie et des Finances




**Aboubakar NACANABO**

Le Ministre de la Justice et des Droits  
humains chargé des Relations avec les  
Institutions, Garde des Sceaux



**Edasso Rodrigue BAYALA**

Le Ministre de l'Environnement  
de l'Eau et de l'Assainissement



**Roger BARO**

Le Ministre d'État, Ministre de  
l'Administration territoriale et de  
la Mobilité



**Emile ZERBO**

Le Ministre de la Sécurité



**Commissaire divisionnaire de Police Mahamadou SANZ**

Le Ministre de l'Industrie, du  
Commerce et de l'Artisanat



**Serge Gnaniodem PODA**

